

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR VISIOCONFERENCE DU 7 SEPTEMBRE 2020

LISTE DE PRÉSENCE

Collège - A - Professeurs et personnels assimilés

Présents : M^{mes} GRIGORI, LEMAIRE
MM. GEOFFRON, CARLIER, DE VREYER, JOUINI, PASQUALINI

Collège - B - Autres enseignants et assimilés

Présents : M^{mes} BELLOSTA, MELLA, RENAUDIN, ROZIER, SZTULMAN
MM. AIRIAU, BLOOM

Collège des Personnels BIATSS

Présentes : M^{mes} DESSANS, LENFANT, MAURY
Absent et représenté : M. LEGENDRE

Collège des Etudiants

Présents : M^{mes} CORTES, LINDEGAARD
MM. DURR, DAUZOU-DURAND, JEGOU, BERNARD
Absente et représentée : M^{me} BERGERAULT
Absent et représenté : M. PIVERT

Collège des Personnalités extérieures

Présents : M^{mes} ARIGONI, BLANCHECOTTE
MM. BOZO, LEVY-LANG
Absente et représentée : M^{me} ORAIN
Absent et représenté : M. LEBEGUE

Représentants du Recteur

Présent : M. LIABEUF

Membres de droit

Présents : M^{me} GALLOIS-COCHET
MM. PEJOUT, BOUTILLIER, PELTRAULT, DUIZABO, GUENEE, CHEVALEYRE, LOHISSE, SALASC

Invités permanents

Présents : M^{mes} AMZALAG, MAGE, REJOUANI, SEBERT, FLEURETTE, GELIN
MM. AGRIKOLIANSKY, BOUCHARD-DENIZE, CHAFAI, LOUVARIS, MOUHOUD, ARIBI

Procurations :

- Hélène ORAIN donne procuration à Sophie LEMAIRE
- Daniel LEBEGUE donne procuration à Pierre-Jean BOZO
- Philippe DE VREYER donne procuration à Aude SZTULMAN
- Zoé BERGERAULT et Mathis PIVERT donnent procuration à Marie CORTES
- Nathanaël LEGENDRE donne procuration à Marie-Jo BELLOSTA

Le quorum étant atteint, P. GEOFFRON ouvre la séance par visioconférence à 17H05.

En qualité d'administrateur provisoire de l'Université Paris Dauphine - PSL depuis le 31 août 2020, P. GEOFFRON remercie les administrateurs de leur présence à ce Conseil d'administration, qu'il aura l'honneur de présider jusqu'au 26 novembre prochain, date à laquelle sera élu le nouveau Président ou la nouvelle Présidente de l'Université. Il indique qu'un point a été ajouté à l'ordre du jour, à savoir « Les modalités des différentes reprises des pratiques sportives au sein de Dauphine/PSL Sports », lequel fera l'objet d'une intervention de Stéphane BOUTILLIER en fin de séance. P. GEOFFRON aborde les différents points d'actualités :

- Christophe ELIE-DIT-COSAQUE a démissionné de son poste de Vice-président des Affaires internationales, pour une mutation aux Antilles. Il a néanmoins accepté d'assurer une continuité sur différentes activités de son champ, notamment pour le dossier EQUIS.
- Du fait de son départ à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2020, Martine PIQUET, membre du Collège A, sur la liste « Indépendance et Engagement », a été remplacée par son suivant de liste, Monsieur Guillaume CARLIER.
- Thomas LAURET, ancien élu à la mairie du XVI^e arrondissement de Paris et membre du Collège des Personnalités extérieures, a quitté ses fonctions d'administrateur au sein de l'Université. Le nom de son ou sa remplaçant(e) sera communiqué courant octobre.

Ces points étant précisés, P. GEOFFRON souhaite partager deux informations assez douloureuses :

- La première concerne le décès de Myriam DESSAIVRE dans l'attentat du Niger, qui a endeuillé l'ONG Acted. Dauphine s'est mobilisée au mois d'août, en organisant une cellule de crise pour accompagner ses camarades d'Alumni, très choqués par cette terrible nouvelle. P. GEOFFRON tient à remercier toute l'équipe de Peace Studies, et en particulier Anouck ADROT. Un hommage sera rendu à Myriam DESSAIVRE, probablement en octobre, dont une des éventualités serait de donner son nom à l'une des salles qui jouxtent la salle Raymond Aron, avec l'apposition d'une plaque. L'équipe de Peace Studies et la famille de Myriam DESSAIVRE sont très sensibles à la mobilisation de Dauphine et à la manière dont elle souhaite honorer sa mémoire. P. GEOFFRON demande de bien vouloir respecter, à la mémoire de Myriam, une minute de silence (*Le Conseil d'administration observe une minute de silence*).
- La deuxième information concerne l'explosion qui a touchée Beyrouth. Dauphine est liée, de très longue date, avec l'Université de Saint-Joseph de Beyrouth, notamment au travers d'un MBA coorganisé avec la Sorbonne. L'Université de Saint-Joseph a indiqué que les bâtiments de la Faculté de gestion et de la Faculté d'économie vont pouvoir fonctionner dans des conditions à peu près normales, même si les circonstances font qu'une partie des cours auront lieu à distance. Par ailleurs, indépendamment des liens avec l'Université Saint-Joseph, l'Université s'est efforcée de faciliter l'inscription d'étudiants libanais, notamment s'agissant des droits d'inscription. Lors du prochain Conseil d'administration, il sera demandé aux administrateurs de s'interroger sur l'aide à apporter à l'Université Saint-Joseph, via une contribution au fonds de dotation, sachant que la Sorbonne a déjà entamé une démarche similaire.

I. MAURY souhaite également rendre hommage à Antony TISBA, du département MSO, qui a disparu tragiquement au mois d'août. Antony a effectué depuis 2008 un travail remarquable au sein de l'Université, notamment dans le cadre de la cellule Apogée. Cette tragique disparition laisse un vide immense à toute l'équipe administrative et enseignante de l'Université.

F. PELTRAULT confirme que la disparition d'Antony TISBA est une immense perte pour l'Université.

P. GEOFFRON s'associe vivement à cet hommage et remercie I. MAURY et F. PELTRAULT pour leur intervention.

1. Point d'information sur la rentrée universitaire 2020/2021

P. GEOFFRON indique que, dans la mesure où l'Université accueille ses étudiants depuis huit jours environ, il était utile d'avoir un premier retour d'expérience, notamment sur la base de la rentrée MIDO. Il a été constaté d'ores et déjà des cas positifs ou des cas contacts. Sur cette base, une organisation a été mise en place, laquelle a fait l'objet d'interactions, au sein du Comex et de la conférence de direction restreinte, avec la directrice et les directeurs de départements. À l'heure actuelle, Dauphine est encore sous l'égide de la circulaire ministérielle du 6 août, sachant qu'une circulaire, au stade de projet, devrait être communiquée très officiellement à la mi-septembre. De plus, les délais dans lesquels les résultats des tests peuvent être communiqués ne facilitent pas les procédures sanitaires à appliquer. L'Université est censée interagir également avec l'ARS dans des conditions qui, à ce stade, ne sont pas optimales. P. GEOFFRON présente aux administrateurs le document provisoire, élaboré par Florence GELIN, relatif aux procédures à adopter, lequel est joint au procès-verbal.

Il ajoute que ce document provisoire sera discuté en CHSCT le 16 septembre prochain et espère que, d'ici là, la circulaire aura un caractère officiel, afin de pouvoir statuer avec l'ensemble des éléments. Il énumère néanmoins les grandes lignes de cette organisation :

- Nomination d'une référente COVID en la personne de Florence GELIN
- Collaboration avec les services médicaux et le médecin de prévention
- Création d'une adresse email générique de la cellule COVID, afin de faciliter la remontée d'informations
- Nomination d'un ou d'une référente COVID sur chaque site et dans chaque département
- Préparation de fiches d'information et de prévention

Il rappelle que la capacité d'accueil concernant les L1 et M2, votée lors du Conseil d'administration du 6 juillet 2020, a été révisée à la hausse, en accord avec les directeurs et les directrices de département. Néanmoins et même si l'obligation du port du masque permet d'utiliser ce degré de liberté, en l'état actuel des choses, l'évolution de l'alerte sanitaire ne permet pas d'ouvrir l'accueil aux L2, L3 et M1 avant le 8 octobre, conformément à ce qui a été fixé lors du CA de juillet. Enfin, la capacité d'accueil au CROUS a été très sensiblement modifiée, en cohérence avec l'accueil des étudiants tel que prévu, à travers les règles d'accueil votées en juillet dernier.

V. RENAUDIN indique qu'il est très compliqué, dans le cadre d'événements en présentiel pour les M2, de faire participer les étudiants à distance. Il existe des solutions, telles que Teams mais malheureusement, les salles ne sont pas équipées. En association avec ses collègues, elle s'interroge sur plusieurs points :

- Aération des amphithéâtres : elle demande si les mesures d'aération ont bien été prises en compte. Elle cite pour exemple, l'amphi 9 dans lequel il n'y a pas de fenêtres.
- Elaboration d'une charte étudiante sur l'utilisation des cours : les étudiants demandent souvent l'autorisation de filmer les cours, car certains ne peuvent pas y avoir accès. Or, il paraîtrait que certains enregistrements circulent, avec des commentaires humoristiques. Il faudrait donc peut-être rappeler aux étudiants qu'en cas d'enregistrement, pour des raisons de droits d'auteurs et autres, une utilisation raisonnée et privée de ces cours est souhaitable.
- Attribution du budget de fonctionnement : elle souhaite savoir s'il était possible d'utiliser le budget affecté aux événements et réceptions divers, qui n'a pas été dépensé du fait de la crise sanitaire, pour des dépenses d'investissement (exemples : iPad, micro...), afin de fournir aux enseignants les outils pour travailler plus confortablement à distance.

S. LEMAIRE pense qu'il est important d'avoir une réflexion sur un cadre réglementé, afin que l'information soit la même pour tous : les étudiants, les enseignants ou les administratifs. Tout le monde est concerné par une démarche de coresponsabilité à l'égard du virus. Si Dauphine souhaite que le présentiel soit maintenu, il est essentiel que les cas ne se multiplient pas. Elle pense qu'il faudrait effectivement penser à une charte émanant de la Présidence de Dauphine, à laquelle seraient intégrées les remarques de V. RENAUDIN, au sujet des droits d'auteur sur les cours, mais également les mesures à respecter. Il semblerait que d'autres universités se sont déjà dotées de telles règles. Elle ajoute que la rentrée se passe assez difficilement, aussi bien pour les enseignants, que pour les étudiants (problèmes de planning, de groupes, de connexions...). Certains étudiants ont plus de sept heures de cours Teams dans la journée et il devient très difficile pour eux de tenir ce rythme. L'Université a le devoir de réfléchir, sinon à un allègement, en tout cas à de bonnes pratiques qui soient les mêmes pour l'ensemble des enseignants-chercheurs.

P. GEOFFRON observe que les établissements sont diversement libéraux ou, au contraire, restrictifs. Un arrêté a circulé qui restreint considérablement les interactions entre les étudiants en dehors du cadre d'enseignement. À l'inverse, les échanges ayant eu lieu au sein de PSL laissent à penser qu'il y a d'autres types d'interprétations. C'est la raison pour laquelle, il lui semble important d'avoir ce débat, afin de trouver le point d'équilibre par rapport à ce sujet. Actuellement, l'Université a accueilli environ un millier d'étudiants et de personnels, sachant que ce chiffre sera multiplié par 2,5 durant la semaine. Or, des cas se sont déclarés, qu'il faut prendre au sérieux. Même si Dauphine n'est pas encore dans une situation de cluster, il faut préparer un dispositif d'alerte, avec lequel l'Université va gagner en réactivité, en automatisant peut-être certaines procédures. Dans ce contexte, il demande aux administrateurs d'apporter des éclaircissements sur le degré de réduction de liberté souhaité, notamment s'agissant des réunions. Il remercie F. GELIN, la référente COVID, qui s'est beaucoup investie sur la bonne adéquation de ce que l'Université cherche à mettre en œuvre avec le cadre réglementaire en cours d'élaboration, et laisse la parole à N. PEJOUT.

N. PEJOUT revient sur l'aération de certains espaces d'enseignements, au vu de l'ancienneté du bâtiment. Il existe plusieurs cas de figure : soit il y a une aération naturelle (porte, fenêtre...), soit il y a une absence d'aération qui peut être compensée par des centrales d'air, installées dans des gaines techniques. Une étude est en cours afin de bien définir quel espace appartient à quelle catégorie. Si le débit d'air n'est pas suffisant, des purificateurs d'air peuvent être loués, au tarif de 300 € HT par mois environ, pour une salle de 70 m². Tout ce processus est en cours de finalisation. À ce stade, rien n'a été détecté comme anormal. Concernant le matériel pédagogique, les budgets financement et investissement, il souhaite apporter deux indications :

- un budget de 150 000 € d'investissements a été dégagé, afin de pouvoir équiper les amphis avec un matériel plus robuste que l'actuel.

- un budget de 15 000 € a été dégagé par département. S'il faut encore ajuster, cela peut se faire en fonction de l'atterrissage prévu pour la fin de l'année budgétaire 2020. Évidemment, cela dépend de la taille des départements et des besoins. Le montant est donc assez conséquent en termes d'investissements dans les amphis. De même, qu'un budget de fonctionnement supplémentaire a été amorcé pour du petit équipement dans les départements. La difficulté est d'éviter des achats totalement décentralisés qui ne sont ni testés, ni centralisés, ni mis au patrimoine de Dauphine et qui, par conséquent, ne peuvent pas être maintenus par la Direction du numérique, s'ils sont achetés en dehors des référentiels.

P. GEOFFRON souhaite un vrai retour d'expérience concernant les conditions d'enseignement. En effet, les cours à distance pour les enseignants ont été physiquement éprouvants pendant le confinement et la capacité d'apprentissage des étudiants a été dégradée, au vu des circonstances. L'objectif du mois de septembre est de réfléchir à un équilibre entre le présentiel et le distanciel.

A. SZTULMAN revient sur les efforts effectués en termes d'équipements, notamment pour pouvoir effectuer un cours comodal de qualité, et demande comment sera organisée la répartition, eu égard aux demandes à ce sujet. Elle souhaite également savoir si un calendrier est envisagé par rapport à ce qui sera mis en place au-delà du 8 octobre.

P. GEOFFRON admet que ce dispositif peut être amené à changer. Il devient difficile effectivement de faire de la programmation sur trois mois car les choses ne risquent pas d'aller mieux à court terme. Néanmoins, la deuxième partie de septembre sera assez utile, car l'Université aura une circulaire tout à fait officielle, le CHSCT sera tenu et des mesures provisoires pourront être adoptées. Il y aura également ce retour d'expérience sur les conditions d'enseignement. Par ailleurs, l'équipe présidentielle est très à l'écoute des informations sanitaires. Les mesures assez drastiques prises depuis la fin août commenceront à produire des effets d'ici fin septembre, avec un recul de la circulation du virus qui permettrait peut-être d'imaginer d'étendre les capacités d'accueil, tout en restant masqué. L'objectif est de préparer les prochaines délibérations du mois d'octobre au regard des dernières informations.

F. GELIN rappelle, qu'en dehors des questions de ventilation, qui sont certes importantes, la meilleure mesure de protection reste le masque, doublé de la distanciation, à savoir la règle d'un siège sur deux. Cette règle de distanciation est relativement efficace dans cette configuration. Elle insiste sur le fait qu'il est nécessaire de la faire respecter par les étudiants, autant que possible.

P. GEOFFRON confirme que toutes ces mesures doivent être respectées avec la mobilisation des enseignants et des vacataires, car dans l'esprit de certains, il y a encore une forme de substitution entre masque et distanciation. Il faut vraiment éviter que Dauphine devienne un cluster.

A. LOUVARIS souhaite rappeler le cadre juridique de ces mesures : il y a des textes gouvernementaux, dont un décret du Premier Ministre qui régit l'accès à l'Université, avec une circulaire ministérielle. On trouve également, en interne, la décision cadre du CA du 6 juillet dernier, qui vaut lignes directrices et encadre les décisions réglementaires ou individuelles en l'état, qui seront prises par l'administrateur provisoire, voire le Conseil d'administration lui-même s'il décidait de changer sa décision cadre. Cette décision repose sur l'idée suivante : la règle est le présentiel, et le présentiel est diminué, à raison des contraintes sanitaires, proportionnellement. En l'état, la proportion d'un tiers de présentiel en L1 et M2 a été portée à 50 %. Évidemment, si les choses ne s'arrangent pas, des mesures plus strictes seraient alors prises. Toutefois, ces mesures seraient prises en liaison avec le Recteur, le Ministre, l'ARS, etc. Ainsi, les choses vont constamment s'adapter. Il indique qu'il y a malheureusement des inconvénients à cette adaptation mais qu'il faudra les assumer. Il est nécessaire de s'habituer à une complexité imposée. A. LOUVARIS distingue aussi deux choses :

1 - un pouvoir de police administrative spéciale est conféré à l'administrateur provisoire. Il prend des décisions qui s'imposent et qui peuvent, si elles ne sont pas respectées, être éventuellement suivies de sanctions disciplinaires.

2 - il peut y avoir des chartes incitatives et régulatrices. Toutefois, il ne faut pas mélanger chartes souples et arrêtés réglementaires obligatoires. Il est important de savoir s'adapter. Il rappelle que la référente COVID est la coordinatrice concrète des mesures fixées par les instances de l'Etat et l'AP et est soumise au respect du secret médical

A l'occasion de sa note du 13 juillet, relative à la mise en œuvre des orientations générales votées par le Conseil d'administration, D. GALLOIS-COCHET indique avoir sensibilisé les responsables d'UE de LSO sur les difficultés rencontrées par les enseignants et surtout par les étudiants, pour suivre des cours sur Teams pendant des heures. Les responsables de formation doivent vérifier les emplois du temps et ne pas laisser des créneaux d'heures de cours s'enchaîner. Malheureusement, cela n'a pas été toujours respecté. Indépendamment de cela, il est de la responsabilité de chaque enseignant d'aérer les séances de cours sur Teams, en évitant un monologue unilatéral et en faisant des pauses. Bien évidemment, cela peut avoir une incidence sur les programmes, mais chacun doit être raisonnable dans ses ambitions. Elle revient sur les emplois du temps, qui ne peuvent pas être modifiés systématiquement, comme souhaité. Il s'agit aussi d'une question de respect pour le travail des personnels administratifs que de ne pas avoir à les refaire sans cesse. Ces derniers doivent donc être compatibles avec des cours qui, potentiellement, pourraient être amenés à repasser en présentiel. Il serait donc souhaitable plutôt que de modifier les emplois du temps, que l'enseignant, dans le créneau, qui lui est imparti, organise et aménage des espaces de respiration. Enfin, D. GALLOIS-COCHET souhaite revenir sur une difficulté propre à certaines formations, qui s'apparentent à des doubles diplômes. Cela suppose des heures de cours en plus, même si ce n'est pas multiplié par deux. La réalité est que les difficultés d'emploi du temps de ces parcours-là existent depuis longtemps, et malheureusement, cela ne disparaît pas au motif que les cours passent en distanciel. Il s'agit donc d'une difficulté un peu particulière à certaines formations.

A. JEGOU pense que le Conseil d'administration est une bonne occasion de participer à ces échanges et de comprendre les contraintes. En effet, certains étudiants ne comprennent pas toujours pourquoi telle décision a été prise. De plus, il y a une forte attente par rapport à la vie associative. Pour les dauphinois qui arrivent en première année, c'est un facteur de connaissance important. Cette vie associative permet non seulement d'unir les étudiants, mais également d'apprendre plein de choses. Il faut parvenir à rendre les étudiants responsables en faisant preuve de pédagogie et en les motivant afin d'essayer de trouver de meilleures solutions, en coopération. L'idée d'une charte lui semble très bonne, car cette notion de responsabilité est la clé. Il ajoute qu'il sera difficile d'interdire aux étudiants de se réunir le week-end, même si cela se fait hors du cadre strictement associatif. Enfin, il souhaite avoir la confirmation que les cours présentiel/distanciel sont bien séparés ou si l'éventualité de faire des cours filmés en présentiel pour une partie de la promotion est toujours d'actualité.

M. REJOUANI confirme qu'avoir une charte permettrait d'avoir une vision un peu plus matérielle de la responsabilité, notamment des associations, qui sont au centre de la vie étudiante et associative. Cependant, il ne faut pas oublier que les étudiants ont une responsabilité individuelle. C'est la raison pour laquelle, il n'est pas forcément nécessaire d'avoir un rôle de police trop accru sur les étudiants, mais de simplement les guider, en leur explicitant concrètement leurs responsabilités et la coresponsabilité de chacun au sein de l'établissement. Une charte peut être un bon moyen d'exprimer cette responsabilité, sans pour autant avoir un rôle trop contraignant dans leur vie étudiante. Les difficultés du confinement liées aux cours en distanciel ont été largement abordées, notamment sur le fait que cela pouvait amener à un décrochage scolaire en fin d'année. Mais, il n'a pas été mesuré ce que le distanciel pouvait provoquer en début d'année, avec de nouvelles notions et de nouvelles matières abordées. Elle craint que certains étudiants ne se retrouvent avec un décrochage scolaire plus important qu'en temps normal.

P. GEOFFRON observe qu'il faudra avoir des interactions dans les meilleurs délais possibles pour élaborer une charte, et ce afin de pouvoir la rendre rapidement effective et partagée. Cette contrainte sera un des éléments de la faisabilité.

E. MELLA rappelle qu'un cadre général a été adopté par le Conseil d'administration au mois de juillet et pense qu'il faudrait peut-être le resserrer. Elle se demande si le document en cours d'élaboration consiste à prendre une décision administrative, en faisant état d'un récapitulatif de tout ce qui est permis et interdit au sein de l'Université. Elle se dit également favorable pour la mise en place d'une charte.

Elle indique avoir suggéré, de son côté, aux étudiants de M1 d'être au moins deux en distanciel. Enfin, elle a eu l'agréable surprise de constater que l'usage d'un micro pour faire les cours, même en distanciel, est très appréciable.

P. GEOFFRON insiste sur l'importance de pouvoir être réactif en fonction des nécessités, au moment où celles-ci apparaissent. Si des choses doivent être modifiées, il est primordial d'envoyer un signal aux équipes enseignantes et aux étudiants, aussi rapidement que possible. Pour finir, le document, qui sera soumis au CHSCT, définit la procédure d'alerte COVID et son organisation, non seulement en fonction des règles, mais également en fonction de ce qui est observé actuellement dans le système sanitaire. Ce document est accessible, pour l'instant, sous forme de projet.

S. MAGE-BERTOMEU regrette que l'Université ne puisse pas lancer la vie de campus comme les autres années. Néanmoins, les locaux associatifs vont pouvoir réouvrir, évidemment sous conditions administratives. L'obligation étant de rédiger, notamment, une convention signée entre l'Université et chaque Président d'association et de nommer un référent. Par ailleurs, elle pense qu'il ne faut pas multiplier les documents : une convention et une charte, signée chaque année par les associations, suffisent. Il serait peut-être utile, pour l'année universitaire 2020-21, d'amender la charte existante et de rajouter un ou deux articles, sous le contrôle des experts du sujet, en collaboration avec des représentants étudiants. Elle espère néanmoins, que l'Université pourra organiser des événements et lancer la vie associative, sachant que l'année vient de commencer.

M-J. BELLOSTA souhaite intervenir au titre de membre et Secrétaire du CHSCT. Elle indique que la décision-cadre du mois de juillet n'avait pas repris une modification, validée par I. HUAULT lors du CHSCT, celle d'ajouter au deuxième alinéa des sections 3 et 4 : « *dans le respect des dispositions statutaires applicables aux enseignants et enseignants-chercheurs* ». En effet, pour les enseignants qui se trouvent dans l'impossibilité de faire du distanciel, elle demande de la bienveillance et une étude au cas par cas. Quant au CHSCT ministériel, la circulaire préconise le distanciel pour les amphithéâtres, et la possibilité pour les groupes de TD d'être en présentiel ou en semi présentiel, voire même en dédoublement de TD. Dans ce cadre, aucune réponse n'a été obtenue du Ministère, quant aux coûts supplémentaires.

P. GEOFFRON confirme qu'une attention particulière sera apportée aux enseignants qui auront des difficultés de faire du distanciel, et fera l'objet d'une discussion au sein du département concerné. Il ajoute que les préconisations ministérielles orientent assez peu l'Université sur ce qui est permis de faire et l'oblige de ce fait à une autonomie de décision.

S. LEMAIRE pense qu'il est important d'avoir un cadre, car elle craint que la COVID et les crises sanitaires se pérennisent. Elle pense qu'il conviendrait juste d'amender la charte existante, afin de ne pas agir dans la précipitation. Néanmoins, chacun doit être coresponsables de la façon de se comporter au sein de l'Université. Les étudiants, ainsi que les enseignants-chercheurs doivent être bien conscients qu'il ne faut pas encourager les regroupements. Le cadre à adopter doit être commun à tous, et doit concerner aussi bien les enseignants-chercheurs, que les étudiants, les associations ou les personnels administratifs.

E.M. MOUHOUD indique que toutes les questions de liberté pédagogique se font dans un cadre qui exclut totalement l'exceptionnalité de la situation actuelle. Il est possible de se référer au décret dans une situation normale, mais pas dans une situation anormale. Il approuve le fait qu'il faut suivre les choses au cas par cas et ne pas laisser des collègues qui seraient en situation de difficulté livrés à leur sort. Enfin, la situation actuelle des enseignants-chercheurs et des enseignants mérite une attention particulière en matière de moyens. Il existe déjà un certain nombre de propositions. Il rappelle que les règles sanitaires, en particulier le port du masque et la distanciation, doivent être scrupuleusement respectées par tous, y compris par les enseignants-chercheurs et les étudiants. La valeur d'exemple est très forte à Dauphine.

A. LOUVARIS indique qu'il est possible de rédiger une charte d'accompagnement pour les normes dures. Cela inclut également une réflexion sur la vie associative des étudiants, leur vie à l'extérieur de l'Université, tout en rappelant au respect strict des règles et à la précaution. Dans une crise sanitaire exceptionnelle, il faut constamment ajuster les choses de manière la plus proportionnée possible. Il précise également que lorsque l'administrateur provisoire envoie un message, dans lequel il précise les règles de rentrée, il s'agit d'une décision administrative qui est prise par l'auteur compétent pour la prendre et qui s'impose.

P. GEOFFRON ajoute que d'autres informations seront encore diffusées, notamment suite aux expériences vécues jusqu'à la mi-septembre. En effet, les contraintes qui vont s'imposer et la présence ou non du virus conduiront peut-être à être beaucoup plus clairs sur les pouvoirs d'un administrateur provisoire. Il se dit très satisfait des échanges avec les représentants étudiants dans ce Conseil d'administration. Il y aura, au milieu du mois, un moment important avec le CHSCT, sur la manière dont sera finalisée la circulaire qui sera communiquée, et la manière dont le dispositif sanitaire s'adaptera aux besoins ou pas. Il convient d'être réactif à l'interne afin que l'information remonte au plus vite sur chaque site et dans chaque département. Ces questions se posent également sur nos campus de Tunis et de Londres, où la pression du virus est assez vive, peut-être même plus qu'à Paris. Il y a régulièrement des discussions internes sur les conditions de gestion de la dimension sanitaire de cette crise, ainsi que sur l'accompagnement de cette rentrée, qui va occuper une partie de cette semaine et au-delà. Une conférence de direction élargie se tiendra prochainement, au terme duquel des décisions discutées collectivement seront prises. Cela lui semble particulièrement utile dans cette période où le retour des départements, notamment, est absolument essentiel. Tout ceci sera possible si les enseignants, qui sont directement au contact des étudiants, acceptent d'être des relais à deux niveaux : premièrement, sur la manière dont s'organisent les enseignements en présentiel, puisqu'en distanciel, le nécessaire a été fait ; deuxièmement, sur le discernement des responsables de Master au moment d'autoriser telle ou telle manifestation. A défaut, l'Université devra être plus incisive dans la manière de convaincre. Enfin, il a été navré d'apprendre que des bidons de cinq litres de gel hydroalcoolique, apposés un peu partout, ont été volés, et qu'il faudra dorénavant les placer sous cadenas.

2. Point d'information sur les prochaines échéances électorales

P. GEOFFRON indique que le calendrier électoral de renouvellement des collèges des conseils centraux et du collège étudiant des conseils de département a été communiqué. Il rappelle qu'il ne sera pas candidat à l'élection de la prochaine présidence, ni membre d'une équipe en tant que Vice-président.

M. REJOUANI demande si l'entreprise retenue pour la mise en place du vote électronique peut venir présenter sa solution au Conseil d'administration avant que les élections n'aient lieu.

J. AMZALAG répond que deux présentations ont déjà été effectuées en janvier 2020, l'une lors du CFVE, l'autre lors du CA, où le principe du vote électronique a été acté. Néanmoins, il est possible de le demander à la société AlphaVote.

P. GEOFFRON ajoute que si cela s'avère effectivement opportun, cela pourrait alors s'inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil d'administration.

L. DAUZOU-DURAND demande s'il y aura une Commission électorale et s'il était possible de voter les dates au Conseil d'administration, sans que la Commission ait été préalablement consultée.

A. JEGOU demande également s'il y aura éventuellement un scellement de l'urne, étant donné qu'il s'agira cette année d'un vote électronique. Pour les élections de PSL, les étudiants étaient conviés au scellement de l'urne, ce qui permet de renforcer la confiance dans le système.

J. AMZALAG rappelle que la société AlphaVote organise aussi les élections PSL, il n'y aura donc aucun problème à ce niveau-là. Elle ajoute que, conformément au règlement intérieur, l'administrateur provisoire va réunir le Comité Electoral Consultatif (CEC) dans le courant du mois de septembre, qui sera composée, de 3 représentants « enseignants », 1 représentant BIATSS et 4 représentants des étudiants, désignés proportionnellement à la représentation de chaque groupe au Conseil d'administration. Le calendrier électoral est communiqué pour information, il sera ensuite approuvé par le CEC.

3. Attribution nominative des bourses : Programmes Gradués et PRAIRIE (Master)

S. MAGE-BERTOMEU indique que dans le cadre des actions déployées dans les programmes Gradués, notamment de mathématiques et d'informatique, mais aussi dans le cadre de l'Institut PRAIRIE, il a été décidé d'octroyer des bourses à des étudiants. Concernant les programmes Gradués, cela se fait sur les fonds d'amorçage de Dauphine et de PSL. Il est toutefois nécessaire d'avoir une base réglementaire afin que l'agent comptable puisse procéder à ce versement, c'est la raison pour laquelle un vote des administrateurs est requis. Si les administrateurs en sont d'accord, le calendrier mensuel des versements des bourses sera adapté en fonction des bénéficiaires et de leurs besoins, pour pouvoir, par exemple, verser deux mois de bourse en une seule fois, comme cela a été fait l'année dernière.

Lorsque l'organisation administrative sera stabilisée, il conviendra peut-être de demander au Conseil d'administration de se positionner sur une délibération définitive qui permettrait de décentraliser la décision auprès des jurys des programmes Gradués ou de l'Institut PRAIRIE.

4. Création d'un poste d'enseignant contractuel dans le cadre du programme TREMLIN

E. AGRIKOLIANSKY indique que ce poste est destiné, pour l'essentiel, à exercer dans le cadre d'un nouveau diplôme, le Diplôme d'Université Passerelle, pour des étudiants ayant le statut de réfugiés. La plupart sont des étudiants déjà diplômés dans leur pays d'origine qui ont besoin d'une mise à niveau importante en français et également d'être aidés dans leurs démarches pour pouvoir se réinscrire à l'Université. Le Conseil d'administration avait voté ce diplôme au printemps dernier. Il débutera à partir de septembre sur deux semestres. Il prend la suite du programme TREMLIN qui était dispensé avec l'aide d'une association. Il indique que la création de ce poste d'enseignant contractuel, sans mission de recherche, a été privilégiée, afin de ne pas recourir à des vacataires dont la situation au sein de l'Université aurait été précaire. L'idée est d'assurer la stabilité et la continuité de cette formation, en donnant un statut à celle ou celui qui obtiendra ce contrat. Ce poste s'inscrit dans la politique de dé-précarisation votée en 2017. Il s'agit d'un contrat de trois ans dont la rémunération sera fixée par un Comité des rémunérations et qui donnera lieu à une Commission de recrutement composée de membres internes et externes. Ce contrat est renouvelable et, à terme, CDI-sable.

E.M. MOUHOUD confirme qu'il est nécessaire de stabiliser l'équipe enseignante en langue française pour assurer la continuité à long terme de cette politique d'aide aux réfugiés. La procédure sera parfaitement suivie, puisqu'il y aura un Comité de sélection avec un membre de la Commission consultative de recherche de la discipline. L'évaluation tiendra également compte de l'ancienneté des différents candidats. Tout ceci est suivi de manière transparente et collective par le Comité de rémunération, à la suite de la décision du Comité de sélection. Le dossier passera également devant le CAFR.

A A. SZTULMAN qui demande quel est le statut des enseignants de FLE à l'Université, E. AGRIKOLIANSKY répond qu'il s'agit ici d'un poste très particulier, puisque destiné à enseigner spécifiquement à ces étudiants. Néanmoins, il n'a pas d'information exacte sur le statut de ces enseignants. Il pense qu'une partie importante d'entre eux doivent être des vacataires, peut-être même des PRAG.

E.M. MOUHOUD indique, qu'à sa connaissance, il n'y a pas d'enseignants contractuels ou permanents titulaires d'un poste de FLE. Il s'agit, la plupart du temps, de vacataires. S'agissant de ce cas particulier, dans la mesure où le programme TREMLIN est censé être durable, il est important d'y associer un enseignant lui-même stable.

5. Bilan social 2018

N. PEJOUT souhaite tout d'abord remercier Murièle SEBERT et son équipe, pour la qualité de ce bilan, extrêmement bien documenté et présenté. Ce dernier intègre beaucoup plus la dimension de comparaison entre femmes et hommes. Certains indicateurs sont à l'avantage de Dauphine, d'autres appellent à des mesures correctives. Il remercie également les élus avec lesquels il y a eu des échanges en Comité technique, le 26 juin dernier. Ces derniers ont pointé un certain nombre de questions et d'améliorations potentielles, qui seront prises en compte pour les prochaines éditions. Le bilan social 2019 est, quant à lui, en cours de rédaction et sera présenté le plus rapidement possible.

M. SEBERT présente un résumé du bilan social 2018, dont le document est joint au procès-verbal.

N. PEJOUT ajoute que dans le cadre de la vie sociale de l'établissement, un Comité COVID informel a été installé, qui se réunit une heure chaque semaine avec un représentant par syndicat. Ce Comité a démarré au printemps et est appelé à se poursuivre jusqu'à Noël.

S. LEMAIRE demande sur quel domaine, l'Université peut s'améliorer.

N. PEJOUT répond qu'un listage sera fait sur les points d'amélioration, en collaboration avec Murièle SEBERT.

E.M. MOUHOUD confirme, concernant les enseignants et enseignants-chercheurs, que Dauphine est très bien positionnée sur la représentation des femmes dans le corps des enseignants chercheurs. Cependant, en absolu, il reste encore des axes d'amélioration sur la représentativité des femmes au niveau des grades supérieurs et par rapport aux inégalités de salaire.

S. AIRIAU demande quelle est la part des personnes se présentant à un concours, qui sont classées et qui réussissent. Ce serait un sujet intéressant, afin de voir si Dauphine est performant sur ces concours-là.

M. SEBERT répond qu'il est compliqué de connaître toutes les personnes qui candidatent sur les concours administratifs. En revanche, il est possible de connaître le taux de réussite des personnels de Dauphine, lorsqu'elle ouvre ces concours. Ces dernières années, beaucoup de concours ont été ouverts, non pas pour recruter, mais plutôt pour promouvoir. La politique en direction des BIATSS visait davantage à permettre soit à des contractuels de devenir fonctionnaires par le biais du concours, soit à des fonctionnaires de changer de catégorie et donc d'évoluer. Il convient de s'améliorer sur la préparation et sur la sensibilisation des collègues qui veulent passer des concours. C'est un vrai investissement qui, parfois, n'est peut-être pas toujours évalué à son juste niveau.

S. ROZIER indique que malheureusement, les dotations étatiques diminuent. Or, l'Université est face à un boom démographique et à l'augmentation du glissement vieillissement technicité (GVT), sachant que les charges immobilières des établissements universitaires ne cessent de s'alourdir. Elle demande quelle est la position des instances de Dauphine face à une telle situation et si un travail de concertation avec les autres Présidents d'université est en cours, afin d'essayer d'instaurer un rapport de force avec Bercy qui serait plus favorable.

P. GEOFFRON indique qu'il y a probablement une impulsion des financements de bâtiments, liée à la volonté des pouvoirs publics d'améliorer l'efficacité thermique de l'immobilier en France, qui pourrait concerner les universités. Il a déjà demandé dans quelle mesure Dauphine pourrait bénéficier de ce type de soutien, dans le cadre des financements de son bâtiment.

Suite à l'intervention de S. AIRIAU, P. DESSANS note que l'établissement mène depuis quelques années une politique très volontariste en organisant en début d'année, une campagne d'emploi pour identifier les possibilités de promotion de certains d'agents, avec des ouvertures de concours associés. Selon elle, ce serait effectivement un excellent signal envoyé à la communauté des administratifs que de comptabiliser les succès aux concours et même, éventuellement, de l'assortir des succès au tableau d'avancement.

N. PEJOUT rappelle que la campagne emploi pour 2021 passera devant le Conseil d'administration en décembre prochain. Par ailleurs, concernant la remarque de Sabine ROZIER, il indique que PSL a déjà demandé, en juin dernier, à chaque établissement membre de faire remonter un certain nombre de chiffres en lien avec la COVID. Ce travail a été fait et mis à jour, afin que PSL puisse négocier avec le MESRI, et non pas directement avec Bercy, pour obtenir un soutien financier complémentaire et essayer ainsi, de compenser une partie des moindres recettes liées à la COVID.

E.M. MOUHOUD confirme qu'à Dauphine, il existe un écart croissant entre la dotation de l'État, qui stagne et la montée du GVT, en lien avec l'évolution des carrières, qui coûte de plus en plus cher. Dans certains établissements, cela est réglé par le gel des postes. Dauphine a la chance d'avoir des ressources propres, ce qui lui permet non seulement de ne pas geler des postes, mais aussi d'en créer ex nihilo, ces dernières années. Les revenus de la formation continue constituent le moyen essentiel d'absorber cet écart, qui est effectivement croissant. De ce fait, il faudra sûrement trouver un moyen de diversifier les ressources, mais aussi probablement d'avoir un certain nombre d'actions en direction de l'État.

P. GEOFFRON note qu'il faudra présenter des indicateurs plus précis sur la réussite aux concours, sous réserve que cela puisse être mis en œuvre. Il sera particulièrement exigeant sur la discussion qui portera sur la mesure et l'appréciation des risques que Dauphine serait susceptible d'affronter avec le budget 2021. En fonction de la nature du risque, Dauphine sera invitée, via PSL, à avoir des actions correctives. Le débat devra donc être particulièrement exigeant.

6. Les modalités des différentes reprises des pratiques physiques au sein de Dauphine/PSL sports

S. BOUTILLIER souhaite apporter des informations, quant aux différentes modalités de pratiques sportives et physiques, et artistiques, développées au niveau du SUAPS, telles les UE, le loisir, la compétition et le sport santé. Les activités UE sont en présentiel car il est très difficile de les développer différemment, même si pendant le confinement, une continuité pédagogique a pu être maintenue à travers une chaîne YouTube spécifique au SUAPS. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports propose un guide des activités physiques et une reprise dans le cadre fédéral. Or, les textes spécifiques de l'Éducation Nationale pour l'EPS demandent de pratiquer dans les meilleures conditions de distanciation, en fonction des possibilités. Se rajoutent enfin les recommandations de la CPU, qui s'est concertée avec le groupement national des directeurs de SUAPS au sujet de ces activités. Le cadre de rentrée sera précisé pour les pratiques sportives dans la circulaire qui devrait paraître entre le 15 et le 30 septembre. L'objectif consiste à rester cohérent avec le plan COVID et les décisions prises par l'Université.

La mise en place du protocole COVID dans les salles dauphinoises est très rigoureuse en termes de circulation et d'accueil dans les salles. Néanmoins, un groupe d'activité pose souci : les sports collectifs intérieurs et extérieurs, les sports collectifs avec contacts, toutes les activités de combat et la natation. Il faudra proposer des solutions spécifiques à Dauphine et prendre des décisions quant à ces différentes activités. Selon le protocole établi au mois de juillet, Dauphine ouvrira ses activités, le 21 septembre, avec une plage de réservation qui vient d'être élaborée par la DSI de PSL, en relation avec la DNUM de Dauphine. Cela permettra de répondre aux informations liées aux pratiques par rapport à la superficie des salles.

P. GEOFFRON remercie S. BOUTILLIER pour cette intervention sur les dispositions prises à Dauphine, afin d'assurer une forme de continuité dans le respect des règles sanitaires.

Avant de clore cette réunion à 19H45, P. GEOFFRON remercie chaleureusement toute l'équipe qui s'est mobilisée, notamment F. GELIN et N. PEJOUT, ainsi que les directeurs de département pour tous les échanges. Il remercie également tous les membres de leur présence et rappelle que le prochain Conseil d'administration aura lieu le 5 octobre 2020, à 17 heures, par visioconférence.

Les administrateurs sont ensuite invités à procéder au vote des délibérations suivantes :

- **Attribution nominative des bourses – Programmes Gradués**

Le Conseil approuve à 26 voix pour et 3 voix contre, l'attribution nominative des bourses – Programmes Gradués.

- **Attribution nominative des bourses – PRAIRIE (Master)**

Le Conseil approuve à 26 voix pour et 3 abstentions, l'attribution nominative des bourses – PRAIRIE (Master).

- **Création d'un poste d'enseignant contractuel dans le cadre du programme TREMPLIN**

Le Conseil approuve à 25 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, la création d'un poste d'enseignant contractuel dans le cadre du programme TREMPLIN.

- **Bilan social 2018**

Le Conseil approuve à 26 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, le bilan social 2018.

Patrice GEOFFRON